

Délibération n°D20220150

Rapporteur : Jean-Claude REY

Service : Aménagements et Réseaux
Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL,

ABSENTS EXCUSÉS :

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Charles MARBOT
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Fabien RUET

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

OPERATION SUR LES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DEMANDE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE

VU la convention convention-cadre intervenue entre le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) et la Ville de BERGERAC pour la gestion, entre autres, de son éclairage public ;

CONSIDÉRANT que la compétence Éclairage Public ayant été transférée au SDE 24, toute opération (études ou travaux) à engager sur les installations ne faisant pas l'objet de la convention ci-dessus mentionnée, doit être soumise au Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de la Ville, le SDE 24 a engagé une étude concernant le remplacement du foyer DMX n°1994 situé sur la façade de l'Hôtel de Ville telle que détaillée ci-après :

- montant total estimé de l'opération en € HT3.694,96 €
- part financée par le SDE 24 (35%).....1.293,24 €
- part financée par la Ville (65%).....2.401,72 €

CONSIDÉRANT que le SDE 24 est Maître d'Ouvrage des travaux objets de la présente et la participation définitive qui sera demandée à la Commune, lors de l'émission du titre de recette par le SDE 24, sera calculée par rapport au montant du décompte définitif récapitulatif de la prestation effectivement réalisée ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget communal 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE COMMANDER l'étude concernant le remplacement du foyer DMX n°1994 situé sur la façade de l'Hôtel de Ville auprès du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) ;
- DE S'ENGAGER à y participer selon les modalités et dans les conditions financières exposées ci-après :
 - Montant total estimé de l'opération en € HT3.694,96 €
 - Part financée par le S.D.E. 24 (35%).....1.293,24 €

- Part financée par la Ville (65%).....2.401,72 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment régler auprès du SDE 24 la part qui devra être prise en charge par la Ville au regard du décompte définitif récapitulatif.

Adopté par 30 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Héliène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 19 DEC. 2022 et de l'affichage en date du 19 DEC. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,

Laurence ROUAN

